

DEMANDE DE DEPART EN FORMATION SPECIALISEE
CAPPEI – année scolaire 2023-2024

DOSSIER DE CANDIDATURE

Parcours : SEGPA et EREA ☐
 RASED aide à dominante pédagogique ☐
 RASED aide à dominante relationnelle ☐
 Coordonnateur d'ULIS ☐
 Enseigner en unité d'enseignement ☐
 Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF* ☐

* CEF : Centres Éducatifs Fermés

NOM et Prénom :
NOM de jeune fille :
Date de naissance : Lieu : Département :
Situation de famille : Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e) ☐
N° de téléphone personnel (indispensable)
Adresse mail :ac-bordeaux.fr

Poste actuel :
Etablissement :
Circonscription :
Nom de l'IEN :

Si vous êtes actuellement sur un poste spécialisé à TP :

- Ancienneté sur ce poste spécialisé (sans titre) :

Type(s) du poste spécialisé :

Autres postes spécialisés occupés :

Nombre d'années :

Candidature(s) antérieure(s) à la formation spécialisée OUI ☐ NON ☐

Si OUI, préciser l'(les) année(s) et l'(les) option(s) demandée(s) :

Diplômes spécifiques : CAFIPEMF CAPSAIS (éventuel) : Dates :
 CAPA-SH (éventuel) : Dates :

Ancienneté générale de service au 1^{er} septembre 2023 :

Échelon actuel :

Adresse à laquelle doit être envoyée la convocation

AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA CIRCONSCRIPTION

	A améliorer	Satisfaisant	Bien	Très Bien
MOTIVATION				
APTITUDES AU TRAVAIL D'EQUIPE				
CAPACITES D'ADAPTATION A L'EMPLOI TENU (SI POSTE SPECIALISE)				
CAPACITE DU CANDIDAT A S'ENGAGER DANS UNE FORMATION DIPLOMANTE				
CAPACITE A EXERCER LES FONCTIONS D'ENSEIGNANT SPECIALISE				

CONCLUSION DE L' IEN SUR LA CANDIDATURE, APPRECIATION D'ENSEMBLE :

AVIS DE L' IEN SUR LA CANDIDATURE :

Favorable

Défavorable

Fait à

le

Signature de l' IEN

DEPART EN FORMATION SPECIALISEE
CAPPEI – année scolaire 2023-2024

**Obligations de servir et de se présenter à l'examen
(à signer par le candidat)**

Je m'engage

- ☐ à me présenter, à l'issue de l'année de stage, aux épreuves de l'examen du CAPPEI
- ☐ à exercer à l'issue du stage des fonctions relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaires pendant trois années consécutives dans l'option choisie lors de l'admission en formation.

Le candidat,